



Offre de prise de parts de coopérateur
émises par la société coopérative
WattArdenne

Fiche d'informations action

1. Nature du produit

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir les risques pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

2. Principales caractéristiques du produit

Emetteur :	WattArdenne
Prix :	100€/ part
Types d'actions :	actions nouvelles
Politique de dividende :	Conformément à l'article 44 des statuts de WattArdenne : <ul style="list-style-type: none"> - le dividende distribué aux associés est modéré suivant les règles du Conseil National de la Coopérative (maximum 6%) - le montant du dividende à verser aux coopérateurs ne peut être arrêté qu'après fixation d'un montant que la société réserve aux projets ou affectations qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de ses objets, buts et finalités.
Droits attachés aux parts :	Conformément à l'article 36 des statuts de WattArdenne, tous les coopérateurs ont une voix égale en toute matière, quel que soit le nombre de parts dont ils disposent. Aucun coopérateur ne peut prendre part au vote, à titre personnel ou comme mandataire, pour un nombre de voix qui dépasse le dixième des voix attachées aux actions présentes et représentées dans l'Assemblée générale.
Modalités de composition du conseil d'administration :	Conformément à l'article 20 des statuts de WattArdenne : <ul style="list-style-type: none"> - la société est administrée par un conseil d'administration (CA) composé de cinq membres au minimum et neuf membres au maximum (6 administrateurs actuellement), tous obligatoirement coopérateurs, désignés par

	<p>l'assemblée générale. L'assemblée générale doit faire tous les efforts nécessaires pour constituer un conseil d'administration diversifié en termes de genres, d'âges, de classes et de formations,</p> <ul style="list-style-type: none"> - la durée du mandat d'administrateur est de 4 ans et les administrateurs sont rééligibles, - le CA est toujours composé de maximum deux tiers de personnes du même genre, et si un administrateur est une personne morale, son genre est déterminé par celui de son/sa représentant(e). La société mettra tout en œuvre pour respecter cette répartition genrée. S'il s'avère que cela n'est pas possible, il peut y être dérogé dans le but de permettre au CA de poursuivre l'exercice de ses missions (et l'assemblée générale prendra toutes les mesures adéquates pour pouvoir respecter cette disposition dans un délai raisonnable), - les mandats sont en tout temps révocables par l'assemblée générale. <p>Conformément à l'article 30 des statuts de WattArdenne, les mandats des administrateurs sont gratuits. L'assemblée générale peut néanmoins leur attribuer une indemnité limitée ou des jetons de présence limités, sans que cela ne puisse consister en une participation au bénéfice de la coopérative.</p>
Autres caractéristiques :	<p>La coopérative est indépendante d'un point de vue politique.</p> <p>Le CA ne peut compter parmi ses membres aucune personne exerçant un mandat dans une structure publique ou privée dont les activités peuvent générer un conflit d'intérêt avec les projets d'investissements de la coopérative.</p>
Valeur de la part au 30/06/2024 :	97,32€ (soit les capitaux propres de 284.857€/ les 2.927 parts au 30/06/2024).

3. Description et but de l'offre

Type d'offre :	Vente en souscription
Montant de l'offre :	125.000€
Nombre d'actions offertes :	1.250
Seuil maximum de parts souscrites par investisseur :	50 parts par investisseur maximum soit 5.000€
Destinataire de l'offre :	Investisseurs retail sur le territoire belge
Affectation du produit de l'offre par l'émetteur :	<p>La présente levée de fonds va permettre de financer deux projets spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une étude pour un projet de construction d'entre 4 et 6 éoliennes, projet mené avec Luminus (coût de 50.000€ pour

	<p>WattArdenne, sur un total de 250.000€ estimé pour l'étude d'incidence (coût total)),</p> <ul style="list-style-type: none"> - un investissement additionnel dans la coopérative SeaCoop avec dotation d'un montant de 75.000€ supplémentaire pour financer le projet de SeaCoop d'investir indirectement dans un parc éolien offshore existant. Avec les levées de fonds de WattArdenne et d'autres RESCoops (actionnaires de SeaCoop), SeaCoop va acquérir 10 % des actions d'Aspiravi Offshore NV (société qui détient 70 % de la société Northwind NV), pour un prix total de 20.659.886,63 EUR. Northwind NV est propriétaire d'un parc éolien dans la zone Est de la mer du Nord belge (opérationnel depuis 2014).
Période de l'offre :	Du 31/3/2025 au 30/3/2026
Allocation en cas de sursouscription :	Premier arrivé, premier servi, remboursement des dernières souscriptions le cas échéant.
Autres caractéristiques de l'offre :	Souscrire des parts dans WattArdenne permet de remplir une condition à la possibilité de se fournir en électricité auprès de COCITER, le fournisseur d'électricité 100% verte, 100% locale et 100% citoyenne. Devenir client de COCITER, c'est investir dans une coopérative locale, et c'est ainsi prendre son rôle de citoyen. L'achat de trois parts chez WattArdenne (pour donc 300€) permet de devenir client COCITER.

4. Description de l'émetteur et chiffres-clés

<p>Brève description de l'émetteur et de ses activités (objet social, historique, activités...)</p> <p>WattArdenne est une coopérative citoyenne constituée le 22 juin 2018 à Neufchâteau. Elle a modifié ses statuts récemment en vue de l'obtention du double agrément comme coopérative agréée et comme entreprise sociale.</p> <p>WattArdenne est membre de REScoop Wallonie, la Fédération des coopératives et associations citoyennes wallonnes actives dans le secteur des énergies renouvelables. Conformément à ses statuts, elle est active dans sa région avec pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - impliquer les citoyens dans le développement des énergies renouvelables, de manière à assurer une gestion, une exploitation et un contrôle citoyens sur la production et la fourniture d'énergie, - réaliser des investissements durables dans le domaine des énergies renouvelables, - promouvoir auprès de ses associés et du grand public une utilisation rationnelle et responsable de l'énergie et une orientation vers l'utilisation d'énergies d'origine renouvelable, - appuyer ses associés pour réaliser des choix énergétiques liés à la mise en œuvre des solutions individuelles de production et de consommation durables d'énergie. <p>La coopérative compte 321 coopérateurs à fin 2024. Elle est ouverte à tous les citoyens désireux de promouvoir les énergies renouvelables, de préserver notre environnement et de favoriser la participation citoyenne dans des projets durables locaux.</p> <p>Chiffres-clés de l'émetteur : (N.A. si start-up)</p>

		Année clôturée au 30/6/2024 (en €)
Bilan	Capitaux propres	284.856,52
	Endettement	119,79
Compte de résultat	Chiffre d'affaires et produits financiers	3.100,27
	Total des charges	2.819,92
	Amortissements	0
	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	-280,35

5. Risques de l'investissement

<p>Risque de crédit :</p> <p><i>Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. En règle générale, on considère qu'une entreprise est solvable dès lors que la part des fonds propres dans le total bilan est égale ou supérieure à 20 %.</i></p>	<p>Le ratio de solvabilité est de 99,9% au 30/6/2024.</p> <p>Voir également chiffres-clefs de l'émetteur au point 4.</p>
<p>Risque de perte de la totalité du capital investi :</p>	<p>Oui</p>
<p>Risque de liquidité :</p> <p><i>Le ratio de liquidité général (actifs circulants divisés par dettes à court terme) permet d'estimer la capacité de la structure à régler ses dettes à court terme. Pour une entreprise commerciale, il est jugé correct à partir de 1.</i></p>	<p>Le ratio de liquidité est de 1929 au 30/6/2024 (car la coopérative n'a que 119,79€ de dettes à court terme pour 231.476,31€ d'actifs circulants).</p>
<p>Possibilités de remboursement :</p>	<p>Conformément à l'article 17 des statuts de la coopérative, s'il y a un remboursement de la part dans WattArdenne (donc en cas de démission ou exclusion), le montant de la part de retrait est égal au montant réellement libéré et non encore remboursé pour ces parts sans cependant être supérieur au montant de la valeur d'actif net de ces parts tel qu'il résulte des derniers comptes annuels approuvés.</p> <p>Par ailleurs, le coopérateur sortant ne peut prétendre à aucune part dans les capitaux indisponibles de la société. En aucun cas, il ne peut être remboursé plus que la partie libérée par le coopérateur sur sa part.</p>

	<p>Le paiement intervient dans le courant de l'exercice suivant, après approbation des comptes, pour autant que les fonds propres de la société consécutifs à cette sortie, ne l'empêchent pas de satisfaire aux tests de solvabilité et de liquidité. Si tel était le cas, le droit au paiement est de plein droit postposé jusqu'à ce que les distributions soient à nouveau permises. Aucun intérêt n'est dû sur ce montant.</p> <p>En pratique, tout coopérateur ne peut démissionner que dans les six premiers mois de l'exercice social. Les coopérateurs sont autorisés à démissionner partiellement, sans toutefois pouvoir fractionner une ou plusieurs actions. De même, le coopérateur qui ne répond plus aux exigences statutaires pour devenir coopérateur est à ce moment réputé démissionnaire de plein droit. Toute demande de démission, dûment signée, est adressée sous pli recommandé ou par courriel ayant fait l'objet d'un accusé de réception, au siège de la société. Elle n'a d'effet, une fois acceptée par le conseil d'administration, qu'au début du mois suivant cette acceptation. Une fois effective, la démission est transcrite au registre des coopérateurs. En toute hypothèse, cette démission n'est autorisée que dans la mesure où l'actif net de la société n'est pas négatif ou le deviendrait suite à la démission, ou le nombre des coopérateurs ne serait réduit à moins de cinq. La démission d'un coopérateur peut être refusée si elle a pour effet de provoquer la liquidation de la société.</p>
Risque de fluctuation du prix du titre :	Le remboursement éventuel de parts à l'associé se fait à la valeur comptable si elle est inférieure à 100€, sinon à 100€ (conformément à ce qui est expliqué ci-dessus).
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	<p>Le risque de gouvernance au sein de la coopérative est lié à la mobilisation de l'organe d'administration (dont les membres sont bénévoles) et aux compétences internes au sein du Conseil d'administration pour gérer la coopérative.</p> <p>Il y a actuellement 6 administrateurs au sein de WattArdenne et ces personnes ont des compétences variées et complémentaires. Des réunions sont tenues tous les mois et des PV sont rédigés pour assurer le bon suivi de la gestion de la coopérative.</p> <p>Par ailleurs, pour mitiger tout risque de gouvernance, le Conseil d'administration est épaulé par experts au besoin en cas de questions épineuses. Il y a par ailleurs des observateurs au Conseil d'administration (exemple : l'observateur de COCITER).</p>

Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	<p>Les risques opérationnels principaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un retard dans la réalisation technique des installations de production d'électricité entraînant un retard au démarrage des installations et donc à la génération d'un chiffre d'affaires (pour tout nouveau projet éolien), - une insuffisance des fonds récoltés mettant en péril le projet, - des aléas climatiques entraînant une chute de la production d'électricité (absence de vent ou de soleil) durant de nombreux mois. <p>Ces risques sont mitigés du fait que la coopérative est bien lancée sur plusieurs projets qui fonctionnent et devraient bientôt montrer des retours.</p> <p>Concernant l'investissement supplémentaire de WattArdenne dans SeaCoop, cela comporte des risques opérationnels similaires à tout investissement dans d'autres sociétés exploitantes de parcs éoliens (dans des SPVs). Ces risques sont maîtrisés grâce à des analyses de rentabilité, de production d'électricité, etc., effectuées par SeaCoop.</p>
Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :	La coopérative n'a pas de subsides, et n'en dépend donc pas.
Autres risques :	N.A.
Date prévue du break-even :	30/6/2030

Pour plus d'information vous pouvez demander à consulter le plan financier en adressant votre demande à l'adresse email contact@wattardenne.be.

6. Frais

Pas de frais liés aux actions.

7. Résumé de la fiscalité

Précompte mobilier :	Un précompte mobilier de 30% est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier pour un montant maximum de 833€ de dividendes (exercice 2025, revenus 2024) par le biais de leur déclaration d'impôt. Ceux-ci peuvent donc récupérer maximum 249,9€ de précompte mobilier retenu (833€ de dividende x 30%).
Droit applicable au produit financier :	La présente offre d'instrument de placement est régie par le droit belge.

8. Informations pratiques

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à contact@wattardenne.be.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).

Cette fiche d'information est établie à la date du xx/03/2025.

Par l'émettrice WattArdenne SC dont le siège est établi Chemin de la Chapelle Collard 29, 6840 Neufchâteau et le n° entreprise est BE 0698726731 (mail : contact@wattardenne.be).